



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 Janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villevaudé, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal PIAN, Maire.

AFFICHAGE DU 16/02/2018

Date de convocation : 19 janvier 2018

Date d'affichage : 19 janvier 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

EFFECTIF PRESENT : 11

EFFECTIF VOTANT : 12

NOMBRE DE POUVOIR(S) : 1

Présents : Pascal PIAN, Catherine GODART, Sophie VARTANIAN, Denis LOGGHE, Annie DENIS, Martine THOMAS, Valérie BUREAU, Isabelle PAUGAM, Philippe WODON, Christiane TRENARD et Jérôme AMMOUJAL.

Absents, excusés et représentés :

M Stéphane VARTANIAN représenté par Mme Sophie VARTANIAN.

Absents : Bruno GOULAS, Régis TIGOULET, Fabrice BROCHOT, Annie GARDIN, Francine RIEGERT, Alain MINTEC et Manuel LAURET.

Secrétaire de séance : Mme Catherine GODART.

OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLEVAUDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L153-11 du Code de l'Urbanisme prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et la délibération du Conseil Municipal de Villevaudé en date du **11/12/2008**, prescrivant cette élaboration ;

Vu le jugement n°1307459 du Tribunal administratif de Melun du **24/04/2015** annulant la délibération en date du **26/06/2013** par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu la délibération du **13/05/2015** reprenant la procédure de transformation du POS en PLU en conséquence du jugement rendu le **24/04/2015** par le tribunal administratif de Melun,

Vu l'avis favorable émis pour que la procédure de transformation du POS en PLU soit reprise au stade de l'organisation d'une nouvelle enquête publique,

Vu les articles L153-14 et suivants du Code de l'Urbanisme prescrivant l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme et la délibération du Conseil Municipal de Villevaudé en date du **28/03/2017**, prescrivant cet arrêt ;

Vu les articles L151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme portant sur le contenu du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les articles L153-19 et suivants du Code de l'Urbanisme portant sur l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie de Villevaudé du **02/10/2017 au 03/11/2017**;

Vu les articles L153-21 et suivants du Code de l'Urbanisme portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, les avis des Personnes Publiques Associées, les observations du public, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées, certaines pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme ont été modifiées,

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- ✓ Approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération et comprenant :
 - un rapport de présentation,
 - un projet d'aménagement et de développement durable,
 - des orientations d'aménagement et de programmation
 - des plans de zonage,
 - un règlement,
 - des annexes.

- ✓ **Dit** que la présente délibération sera mise à la disposition du public, conformément aux articles L2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ✓ **Dit** que conformément à l'article L153-22 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie de VILLEVAUDE aux heures et jours habituels d'ouverture et à la préfecture de SEINE ET MARNE ;

- ✓ **Dit** que selon l'article L153-24 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération et les dispositions engendrées par le Plan Local d'Urbanisme, ne seront exécutoires qu'après :
 - un mois suivant sa réception par le Préfet de Seine et Marne
 - l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

- ✓ **Dit** que selon les articles L133-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme sera mis à disposition du public sur le portail national de l'urbanisme.

- ✓ **Transmet** 7 exemplaires papier du Plan Local d'Urbanisme et 1 CD Rom des fichiers pdf du dossier approuvé à la Sous-Préfecture de Meaux.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

